



## Déclaration liminaire unitaire – CT SPIP 16 septembre 2015

### L'abandon de la pré-affectation : après les paroles, les actes !

Madame la présidente,

**Lors du dernier CT SPIP du mois de juin, l'ensemble des organisations syndicales vous ont demandé de mettre fin à la pré-affectation le plus vite possible.** En effet ce système dure depuis 8 années, et cela fait 8 ans déjà que l'ensemble des représentants des personnels, avec leurs expressions propres, dénoncent fermement ce système et vous demande de le supprimer. Nous vous avons rappelé les innombrables effets désastreux causés par celui-ci pour l'avenir de la profession.

**Lors de ce CT SPIP, madame la présidente, vous nous avez donné rendez-vous en septembre,** le temps pour vos services d'effectuer une étude de faisabilité sur les conséquences et les modalités de mise en œuvre de l'abandon de la pré-affectation.

Soit ! Nous voici en septembre ! Les organisations syndicales ont reçu un bien maigre document de 3 pages reprenant un historique largement erroné sur la mise en place de la pré-affectation et proposant des pistes d'évolution bien floues.

**Pour autant, l'ensemble des organisations représentatives au CT SPIP prend acte de la volonté ferme de l'administration de mettre fin à la pré-affectation et s'en félicite donc ! Il s'agit d'une victoire pour l'ensemble des personnels et pour toutes les organisations qui les représentent.**

Mais nous l'avions déjà dit à la sortie du CT SPIP et nous le redisons aujourd'hui : le constat sur la nécessité de mettre fin à ce dispositif est unanime; si elle se décline conformément à nos attentes, nous porterons ensemble la décision de suppression qui sera actée ce jour.

Mais, il ne s'agira pas de déplacer la responsabilité, même à minima, sur les **organisations syndicales quant aux prétendues conséquences négatives de l'abandon de la pré-affectation.** L'administration, certes représentée par d'autres personnes en son temps, est seule responsable de la mise en place de ce système et doit assumer seule les conséquences de son abandon.

Il est maintenant grand temps de laisser place à un véritable dialogue social.

Nous serons donc très vigilants pour que la solution retenue serve au mieux l'intérêt des personnels et l'équilibre des services. Ainsi, **il est pour nous inenvisageable de prévoir une année sans mobilité (année blanche)** puisque des postes peuvent être proposés a minima pour remplacer les sorties du corps (départs en retraite, disponibilités ...).

Ensuite, nous le disons encore, **il serait pour nous inacceptable de lier l'abandon de la pré affectation à une réduction de la durée de la formation initiale.** Au contraire l'abandon de la pré-affectation doit permettre aux stagiaires d'être formés sur l'ensemble des SPIP du territoire avec de meilleures conditions de prise en charge et d'évaluation.

Enfin, à quelques semaines de la présentation du prochain budget de l'administration pénitentiaire, **nous sommes très attentifs aux choix budgétaires qui se traduiront dans le projet de loi de finances 2016.** L'austérité dans laquelle s'entête le gouvernement a, nous le savons tous, des répercussions désastreuses sur l'ensemble des services publics. Dans les SPIP, les conditions de travail sont toujours aussi déplorables, les charges de travail sont toujours aussi délirantes et la pression mise sur les agents est toujours plus intense. **Des engagements, en partie déjà concrétisés, ont été pris pour nos services. Toutes les paroles vont-elles se transformer en actes ? Les engagements seront-ils suffisants pour nous permettre d'assurer un service public de qualité ? Nous savons déjà que le retard accumulé ne le permettra pas.**

Madame la présidente, vous avez devant vous une unité syndicale très solide, alors saisissez l'occasion d'envoyer un signe fort aux personnels dans la prise en compte de leurs intérêts ! **Mettez fin à la pré-affectation maintenant ! Il n'est plus question de reculer !**

*Paris, le 16 septembre 2015*